LA FRANÇAISE ACTIONS EURO COUVERTES

Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Prospectus

FIA soumis au droit français

LA FRANÇAISE ACTIONS EURO COUVERTES

Fonds d'Investissement à Vocation Générale

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

I.1 FORME DU FIA

►**Dénomination :** La Française Actions Euro Couvertes.

►**Forme juridique :** Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) de droit français. Le FIA est un nourricier de la part F de l'OPCVM La Française Inflection Point Actions Euro (l' « **OPCVM maître** »).

►**Date de création et durée d'existence prévue :** 10 avril 2015, pour une durée de 99 ans.

►**Synthèse de l'offre de gestion :**

Catégorie de Part	Code ISIN	Valeur liquidative d'origine	Affectation des sommes distribuables	Devise	Souscripteurs concernés*	Montant minimum de souscription initiale*
Part R	FR0012805703	1000 EUR	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	1 part
Part C	FR0012601375	1000 EUR	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Réservée aux entités du groupe Crédit Mutuel Nord Europe pour leurs investissements pour compte propre	10 parts
Part IC	FR0012805711	1000 EUR	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et grands investisseurs particuliers	500 000 EUR
Part ID	FR0012805745	1000 EUR	Distribution	EUR	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et grands investisseurs particuliers	500 000 EUR

(*) La société de gestion (ou toute autre entité appartenant au même groupe) peut souscrire 1 part pour les besoins de constitution du FIA.

Chaque part peut être divisée en millièmes de parts.

►Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier rapport périodique :

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une (1) semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LA FRANÇAISE INVESTMENT SOLUTIONS
128, boulevard Raspail
75006 Paris
Tél. 33(0)1 44 56 10 00
Ces documents sont également disponibles sur le site : www.lafrancaise-group.com.

►Indication du lieu où l'on peut se procurer les informations relatives à l'OPCVM maître :

Les documents d'informations relatifs à l'OPCVM maître sont disponibles auprès de :
LA FRANÇAISE INVESTMENT SOLUTIONS
128, boulevard Raspail
75006 Paris
Tél. 33 (0)1 44 56 10 00
Ces documents sont également disponibles sur le site : www.lafrancaise-group.com.

Toute demande d'explications complémentaires peut être obtenue auprès de la société de gestion, par l'intermédiaire de l'adresse e-mail suivante : www.lafrancaise-group.com.
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

I.2 ACTEURS

►Société de gestion :

LA FRANÇAISE INVESTMENT SOLUTIONS
Société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 752 897 850.
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 13000004.
128, boulevard Raspail – 75006 Paris.
La société de gestion dispose de fonds propres supplémentaires pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité pour négligence professionnelle ainsi que d'une assurance de responsabilité civile professionnelle.

►Dépositaire, conservateur et établissement en charge de la tenue des registres de parts :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, société en commandite par actions
Siège social : 3, rue d'Antin – 75078 Paris Cedex 02
Adresse postale : Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère – 93500 Pantin
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (BP2S) est un établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Il est également le teneur de compte-émetteur (passif du FIA) par délégation.

►Courtier principal (prime broker) : néant.

►Commissaire aux comptes :

PWC Sellam représenté par Frédéric SELLAM
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

►**Commercialisateurs :**
LA FRANÇAISE BANK, succursale de Paris
128, boulevard Raspail – 75006 Paris

LA FRANCAISE AM FINANCE SERVICES
128, boulevard Raspail – 75006 Paris

BANQUE COOPERATIVE ET MUTUELLE NORD EUROPE
128, boulevard Raspail – 75006 Paris

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE
4, Place Richebé – 59800 LILLE

►**Personne s'assurant que les critères relatifs à la capacité des souscripteurs ou acquéreurs ont été respectés et que ces derniers ont reçu l'information requise** : Société de gestion.

►**Délégataires :**
Gestionnaire comptable par délégation
BNP PARIBAS FUND SERVICES France
Siège social : 3, rue d'Antin – 75078 Paris Cedex 02.
Adresse postale : Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93500 Pantin.
Activité principale : BNP Paribas Fund Services est l'entité du groupe BNP Paribas spécialisée sur les fonctions de gestion administrative et comptable des OPC.

►**Conseillers :** néant.

►**Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et rachat :**
LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES
128, boulevard Raspail – 75006 Paris

II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

II.1 CARACTERISTIQUES GENERALES

►**Code ISIN :**

Part R	FR0012805703
Part C	FR0012601375
Part IC	FR0012805711
Part ID	FR0012805745

►**Caractéristiques des parts :**

Nature du droit attaché à la catégorie de parts : chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FIA proportionnel au nombre de parts possédées.

Modalités de tenue du passif : la tenue du passif est assurée par BNP Paribas Securities Services. Les parts sont admises en Euroclear France.

Droits de vote : aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

Forme des parts : toutes les parts du FIA sont au porteur.

Décimalisation : chaque part peut être divisée en millièmes de parts.

►Date de clôture :

Date de clôture de l'exercice comptable : dernier Jour de Bourse du mois de décembre.
Date de clôture du 1er exercice comptable : dernier Jour de Bourse du mois de décembre 2015.

►Indication sur le régime fiscal :

a) Au niveau du FIA

En France, la qualité de copropriété des FIA les place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés; ils bénéficient donc par nature d'une certaine transparence. Ainsi les revenus perçus et réalisés par le FIA dans le cadre de sa gestion ne sont pas imposables à son niveau.

A l'étranger (dans les pays d'investissement du FIA), les plus-values sur cession de valeurs mobilières étrangères réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le fonds dans le cadre de sa gestion peuvent, le cas échéant, être soumis à une imposition (généralement sous forme de retenue à la source). L'imposition à l'étranger peut, dans certain cas limités, être réduite ou supprimée en présence des conventions fiscalement applicables.

b) Au niveau des porteurs des parts du FIA

(i) Porteurs résidents français

Les revenus perçus et les plus-values réalisées sont imposables dans les conditions de droit commun.

(ii) Porteurs résidents hors de France

Sous réserve des conventions fiscales applicables, les produits distribués par le FIA peuvent, le cas échéant, être soumis à un prélèvement ou à une retenue à la source en France.

Les porteurs résidents hors de France seront soumis aux dispositions de la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.

Les investisseurs résidents en France ou hors de France sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel.

II.2 DISPOSITIONS PARTICULIERES

►Classification : FIA Diversifié.

►Objectif de gestion :

Le FIA vise à réaliser l'objectif de gestion suivant : obtenir une exposition asymétrique aux marchés actions des pays de la zone euro en cherchant à (i) capter de l'ordre de 2/3 de la performance de ces marchés lors des phases haussières et (ii) limiter à environ 1/3 son exposition à la performance de ces marchés lors des phases baissières. Afin d'essayer d'atteindre cet objectif de gestion, le FIA met en œuvre la stratégie suivante :

- investir pour au moins 85% de son actif net dans l'OPCVM maître (La Française Inflection Point Actions Euro) dont l'objectif de gestion est «*d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx dividendes nets réinvestis, par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également extra financiers*» ; et
- déployer une stratégie optionnelle ayant pour objectif d'assurer une couverture partielle des risques de baisse des marchés actions des pays de la zone euro (auxquels il est exposé au travers de son investissement dans l'OPCVM maître), tout en cherchant à réduire le coût de financement par le FIA de cette couverture partielle ainsi que la volatilité globale de ce dernier.

L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que l'asymétrie de performance évoquée est un objectif sur l'horizon d'investissement recommandé (5 ans) et ne constitue en aucun cas une promesse et/ou garantie de rendement ou de performance du FIA.

►**Indicateur de référence :**

Compte tenu des investissements effectués dans le cadre de la stratégie optionnelle et de son effet sur le profil de risque du FIA, la politique de gestion du FIA ne saurait être liée à un indicateur de référence (y compris celui de l'OPCVM maître) qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur.

►**Stratégie d'investissement :**

L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que la stratégie d'investissement n'atteindra pas l'effet recherché dans certaines configurations de marchés et, plus particulièrement, en cas de baisse progressive des marchés actions de pays de la zone euro à un rythme peu soutenu (moins de 10% par an) et/ou en cas mouvements importants haussiers et baissiers sur des périodes courtes (1 mois) sans tendance affirmée (exemples non exhaustifs).

1. Stratégies d'investissement utilisées

Le FIA investira pour au moins 85% de son actif net dans des parts de l'OPCVM maître (La Française Inflection Point Actions Euro) ainsi que dans des liquidités à titre accessoire.
Le FIA sera ainsi exposé, via l'OPCVM maître, sur les marchés actions des pays de la zone euro, pour au moins 90% de l'actif de ce dernier.

Par ailleurs, le FIA interviendra sur les marchés à terme dans le cadre d'une stratégie optionnelle dont les principes sont résumés ci-après.
L'utilisation par le FIA des marchés à terme est susceptible de modifier de manière importante son profil de performance et de risque par rapport à l'OPCVM maître.

La stratégie optionnelle implémentée par le FIA combine les deux sous-stratégies suivantes :

- une première stratégie de couverture partielle des risques de baisse des marchés actions des pays de la zone euro, déployée à base de positions acheteuses sur des options de vente liées à un ou plusieurs indices corrélés à l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis, correspondant à l'indicateur de référence de l'OPCVM maître (« **Indices Sous-Jacents**»). Ces options de ventes seront, en règle générale, choisies en date de transaction avec des maturités comprises entre 3 mois et 18 mois et des prix d'exercices proches de la monnaie, c'est-à-dire des prix d'exercice situés en dessous mais proches du niveau de l'Indice Sous-Jacent.
- une deuxième stratégie déployée à base de positions vendeuses sur des options d'achat liées aux Indices Sous-Jacents combinées à des positions acheteuses ou vendeuses selon le cas, sur des contrats à terme et/ou contrats d'échange liés à ces mêmes Indices-Sous-Jacents, afin de générer des revenus additionnels. Ces options d'achat seront, à la date de transaction, de maturité courte et en dehors de la monnaie, c'est-à-dire avec des prix d'exercice supérieurs au niveau de l'Indice Sous-Jacent en date de transaction.

La première stratégie, particulièrement adaptée à des marchés fortement baissiers, vise à contenir les baisses des marchés actions des pays de la zone euro auxquels le FIA est exposé, au travers de son investissement dans l'OPCVM maître et à limiter ainsi la volatilité du FIA.

En revanche, la deuxième stratégie, particulièrement adaptée à des marchés stables ou avec des tendances peu marquées, contribue au financement de la première stratégie et à la limitation de la volatilité globale du FIA, et entraine toutefois une diminution de l'exposition du FIA à la hausse des marchés actions à partir d'un certain niveau de l'Indice Sous-Jacent.

2. Actifs utilisés (hors titres à dérivés intégrés)

Actions

L'exposition nette du FIA à la classe d'actifs actions (au travers de l'OPCVM maître et des contrats financiers à terme) pourra varier dans une fourchette de 0% à 100% de son actif.

Change

Le FIA pourra être exposé au risque de change au travers de son investissement dans l'OPCVM maître, lequel pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de son actif net.

OPCVM, fonds d'investissement et fonds cotés

Le FIA investira pour au moins 85% de son actif net dans des parts de l'OPCVM maître.

3. Instruments et contrats financiers dérivés

- La nature des marchés d'intervention :
  ☑ réglementés
  ☑ organisés
  ☑ de gré à gré

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  ☑ action

- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  ☑ couverture
  ☑ exposition

- La nature des instruments utilisés :
  ☑ options
  ☑ contrats à terme
  ☑ swap (y compris total return swap)

- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les options de vente sur indices sont utilisées à l'achat pour couvrir le portefeuille du FIA aux risques actions et les options d'achat sur indice sont utilisées à la vente pour procurer des revenus additionnels au FIA et contribuer ainsi au financement des primes d'achat des options de vente.

4. Titres avec dérivés incorporés

Le FIA n'aura pas recours à des titres autres que les parts de l'OPCVM maître.

5. Dépôts et liquidités

Le FIA pourra avoir recours à des dépôts et/ou des liquidités à titre accessoire détenus dans la stricte limite des besoins liés à la gestion de ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat, etc.).
Le prêt d'espèces est prohibé.

6. Emprunts d'espèces

Le FIA pourra avoir recours temporairement aux emprunts d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net, notamment en vue de couvrir ses besoins de trésorerie liés à la gestion de ses flux.

7. Opérations d'acquisitions et de cession temporaires de titres

Le FIA n'aura pas recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

8. Effet de levier

Le FIA peut faire appel à l'effet de levier au travers du recours aux instruments et contrats financiers dérivés.
Le niveau de levier (calculé selon la méthode de l'engagement) que la société de gestion est habilitée à employer pour le compte du FIA n'excèdera pas 2 fois l'actif net.

►Garanties Financières :

Le FIA peut, dans le cadre du recours aux instruments et contrats financiers dérivés, recevoir et consentir (au profit d'établissements de crédit et/ou entreprises d'investissement basés dans des pays de l'OCDE), des garanties financières, uniquement en espèces en euro, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des dépôts.

►Profil de risque :

Le profil de risque du FIA nourricier combine le profil de risque de l'OPCVM maître (La Française Inflection Point Actions Euro – Part F) et les risque spécifiques suivants :

Risque de perte en capital

Le FIA ne bénéficie d'aucune garantie de protection en capital, la valeur liquidative peut donc être inférieure au prix de souscription. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement et ce même s'il conserve ses parts durant toute la durée de placement recommandée. Les investisseurs ne devront pas réaliser un investissement dans le FIA s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences financières d'une telle perte.

Risques liés à l'effet de levier

Le recours aux instruments et contrats financiers dérivés permet de procurer un fort effet de levier se traduisant au niveau du FIA par une forte amplification des gains ou des pertes à la suite de variations même très faibles de prix des instruments financiers concernés.
Cet effet de levier offre la possibilité de réaliser des profits significatifs, mais il entraine également un risque de perte substantielle.

Risque de liquidité

Ce risque représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échange sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs. Certains marchés sur lesquels le FIA intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité, notamment le marché des dérivés de gré à gré. Cela peut impacter les conditions de prix auxquelles le FIA liquidera ou ajustera ses expositions et pourra ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme ou d'opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la stratégie optionnelle

Le FIA est exposé à des options sur indices actions. Le fonds est exposé à des options sur actions. Selon les conditions de marchés, par exemple en cas de forte hausse du marché sous-jacent, les valeurs de ces options peuvent varier et

impacter de façon négative la valeur liquidative du FIA. De plus, l'achat de couverture est réalisé sur l'indice Euro Stoxx, dont la performance peut être différente de l'OPCVM maître. La couverture mise en place peut donc, notamment en cas de sous-performance du FIA par rapport à l'indice Euro Stoxx, ne pas couvrir les risques spécifiques du FIA, c'est-à-dire les risques non liés à la performance des marchés actions européens. Ainsi, la stratégie optionnelle pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de marchés actions
Le FIA est exposé aux marchés actions. Si les marchés baissent, la valeur liquidative du FIA baissera.

Risque de modèle
Le processus de gestion du FIA repose sur l'élaboration d'un modèle propriétaire de couverture d'une exposition actions aux marchés actions. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. La performance du FIA peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FIA peut en outre avoir une performance négative.

►Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître La Française Inflection Point Actions Euro :

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de perte en capital
L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de marchés actions
Le fonds est exposé aux marchés actions. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera. Les investissements du fonds sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque de modèle
Le processus de gestion du fonds repose sur l'élaboration d'un modèle propriétaire de scoring financier et extra financier dont certains critères ESG au travers d'un partenariat au sein du Groupe. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change
Le FCP peut investir dans des valeurs mobilières libellées dans des devises autres que la devise de référence. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'Euro, la valeur liquidative pourra baisser. A titre accessoire, le FCP peut donc être exposé au risque de change.

Risque de taux
Le FCP est soumis aux risques de taux dans la limite minimum de 10% de l'actif. Le risque de taux d'intérêts est le risque que la valeur des investissements du FCP diminue si les taux d'intérêts augmentent. Ainsi, quand les taux d'intérêts augmentent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance
Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Dans le cadre d'un investissement obligataire, il existe un risque direct ou indirect lié à la présence éventuelle de titres de moins bonne qualité dits « high yield ».

Risque de contrepartie

Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de conflits d'intérêt potentiels

Ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP. »

►**Garantie ou protection :**

Le FIA ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection.

►**Engagement contractuel :**

Les contrats financiers dérivés (y compris les garanties financières associées) auxquels le FIA peut avoir recours sont conclus dans le cadre de convention-cadre, pouvant être régies par des droits étrangers (droit anglais ou droit de l'état de New-York), avec des litiges portés devant les juridictions étrangères compétentes.

►**Souscripteurs concernés :**

Part R	Tous souscripteurs.
Part C	Réservée aux entités du groupe Crédit Mutuel Nord Europe dans le cadre de leurs investissements pour compte propre, exception faite de la société de gestion du FIA (ou de toute autre entité appartenant au même groupe que la société de gestion) qui peut ne souscrire qu'une part.
Part IC	Tous souscripteurs destinés plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et grands investisseurs particuliers.
Part ID	Tous souscripteurs destinés plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et grands investisseurs particuliers.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FIA dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FIA au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précités, de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de ses objectifs propres.

►**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans.

►**Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

Part R	Capitalisation.
Part C	Capitalisation et /ou distribution.
Part IC	Capitalisation
Part ID	Distribution.

L'affectation des résultats (capitalisation, distribution totale ou partielle des revenus et/ou des plus-values et/ou report des sommes distribuables dans les conditions prévues par la réglementation) est décidée annuellement par la société de gestion.

►**Caractéristiques des parts :**

Les parts sont libellées en euros et décimalisées en millièmes de parts.

Le montant minimum de souscription initiale pour les parts R est de 1 part, pour les parts C est de 10 parts, pour les parts IC et pour les parts ID de 500 000 euros.

Les souscriptions sont effectuées en montant ou en millièmes de parts. Les rachats sont effectués en millièmes de parts.

►**Libellé de la devise de comptabilisation :** euro.

►Etablissement de la valeur liquidative :
La valeur liquidative est établie selon une fréquence quotidienne, chaque jour de Bourse ouvert à Paris, ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France, sur la base des cours de clôture.

►Modalités de souscription et de rachat :
Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès de La Française AM Finance Services chaque jour d'établissement de valeur liquidative à 9h30, heure de Paris. Ils seront exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour, qui sera calculée le jour ouvré suivant.
Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour ouvré qui suit la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle les ordres ont été passés.

►Suivi de la liquidité :
La société de gestion utilise une méthode de suivi de la liquidité appropriée et adopte des procédures qui permettent un contrôle du risque de liquidité pour le fonds. Elle s'assure que le profil de liquidité des investissements s'accorde avec les obligations liées au passif et conduit régulièrement des tests de liquidité. La société de gestion s'assure que la stratégie d'investissement, le profil de liquidité des actifs et la politique de rachat prévus dans le prospectus sont cohérents.

►Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats par délégation de la société de gestion :
La Française AM Finance Services
L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des intermédiaires commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits intermédiaires vis-à-vis de La Française AM Finance Services.
En conséquence, ces intermédiaires peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à La Française AM Finance Services.

►Lieu et modalités de communication ou de publication de la valeur liquidative :
La valeur liquidative du FIA est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : www.lafrancaise-group.com.

►Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat
Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FIA servent à compenser les frais supportés par le FIA pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au FIA reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au FIA	Valeur liquidative x nombre de parts	Part R : 4,00% maximum Parts C, IC et ID : Néant
Commission de souscription acquise au FIA	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au FIA	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au FIA	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

En cas de rachat suivi de souscription, le même jour, pour un même montant sur la base de la même valeur liquidative, il ne sera prélevé aucune commission de souscription.

Rappel des commissions de souscription et de rachat de la part F de l'OPCVM maître

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	*Assiette*	*Taux barème*
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM Maître, part F	*Valeur liquidative x nombre de parts*	*Néant*
Commission de souscription acquise à l'OPCVM maître, part F	*Valeur liquidative x nombre de parts*	*Néant*
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM maître, part F	*Valeur liquidative x nombre de parts*	*Néant*
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM maître, part F	*Valeur liquidative x nombre de parts*	*Néant*

Frais facturés au FIA

Les frais résumés dans le tableau ci-après couvrent tous les frais facturés au FIA, à l'exception des frais d'intermédiation (courtage, etc.).

	Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion et Frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats, conservateur, teneur de registre, gestionnaire comptable, etc.)	Actif net	**Part R** : 1.50% TTC maximum **Part C** : 0.35% TTC maximum **Part IC** : 0.50% TTC maximum **Part ID** : 0.50% TTC maximum
2	Frais indirects	Actif net	0.50% TTC maximum
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FIA pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés dans le tableau ci-dessus.

Les frais facturés au FIA sont directement imputés à son compte de résultat.

Rappel des frais facturés à la part F de l'OPCVM maître

	Frais facturés à la part F de l'OPCVM maître	*Assiette*	*Taux barème*
1	*Frais de gestion* *et* *Frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats, conservateur, teneur de registre, gestionnaire comptable, etc.)*	*Actif net*	*0.50% TTC maximum*
2	*Commissions de mouvement*	*Prélèvement sur chaque transaction*	***Actions** : 0.40% (avec minimum de 120€)* ***Obligations convertibles < 5 ans**: 0.06%* ***Obligations convertibles > 5 ans**: 0.24%* ***Autres Obligations**: 0.024% (avec minimum de 100€)* ***Instruments monétaires** : 0.012% (avec minimum de 100€)* ***Swaps**: 300€* ***Change à terme**: 150€* ***Change comptant**: 50€* ***OPCVM**: 15€* ***Futures**: 6€* ***Options**: 2.5€*
3	*Commission de surperformance*	*Actif net*	*Néant*

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les rémunérations sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, effectuées au travers de l'OPCVM maître sont acquis à ce dernier et donc au FIA.

La société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Choix des intermédiaires

La sélection des brokers et intermédiaires s'opère de façon rigoureuse sur la base de plusieurs critères liés à la fourniture de services d'exécutions (accès et informations sur les marchés, coûts des transactions, prix d'exécution, qualité de dénouement des opérations, etc.) ou de services de recherches (recherches et analyse financières sur les marchés, etc.).

Par ailleurs, le choix des contreparties se fait sur la base de critères qualitatifs (solidité financière, qualité du service fournis en secondaire, bon dénouement des opérations, etc.) et quantitatifs (notation, prix d'exécution, conditions d'ajustement des prix en secondaire, etc.).

Les intermédiaires et contreparties sélectionnés font l'objet d'un suivi régulier conformément à la politique d'exécution de la société de gestion.

III. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

La distribution des parts du FIA est effectuée par :

La Française AM Finance Services.

Les demandes de souscription / rachat sont centralisées auprès de La Française AM Finance Services – 128, boulevard Raspail – 75006 Paris.
Les informations concernant le FIA sont disponibles dans les locaux de la société de gestion ou sur le site internet : www.lafrancaise-group.com.

IV. REGLES D'INVESTISSEMENT

Le FIA respectera les règles d'investissement applicables aux FIA à vocation générale de droit français de type nourricier, telles que définies par le Code Monétaire et Financier.
Le FIA investira en permanence au moins de 85% de ses actifs net en part de l'OPCVM maître.

V. METHODE DE CALCUL DE L'ENGAGEMENT DU FIA

La méthode retenue pour le calcul du risque global du FIA est celle de l'engagement.

VI. REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

►Règles d'évaluation :
Les actifs du FIA sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur et, plus particulièrement, aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPCVM (1ère partie).

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués au dernier cours de clôture ou de compensation constaté le jour de calcul de la valeur liquidative.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les parts de l'OPCVM maître La Française Inflection Point Actions Euro-Part F sont évaluées sur la base de leur dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FIA.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FIA (le cas échéant) sont les cours de change diffusés par WM REUTERS en date du jour d'arrêté de la valeur liquidative du FIA.

►Méthode de comptabilisation des frais de négociation :
La méthode retenue est celle des frais exclus.

►Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :
Les intérêts sur obligations et titres de créances sont enregistrés selon la méthode des intérêts encaissés.

►Devise de comptabilité :
La comptabilité du FIA est effectuée en euro.

VII. AUTRES INFORMATIONS

►**Date d'agrément :**

Le FIA a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2015 (numéro d'agrément FCP20150093).

▶ **Date d'édition du présent document :** 15 février 2016.

Le présent prospectus doit être remis aux souscripteurs préalablement à toute décision de souscription.

REGLEMENT DU FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE

LA FRANÇAISE ACTIONS EURO COUVERTES

TITRE 1 – ACTIFS ET PARTS

Article 1 – Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du fonds. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du fonds est de 99 ans à compter de sa création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Les caractéristiques des différentes catégories de parts et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus du fonds.

Les différentes catégories de parts pourront :

- bénéficier de régimes d'affectation de sommes distribuables (distribution et/ou capitalisation) ;
- être libellées en devises différentes ;
- supporter des frais de gestion différents ;
- supporter des commissions de souscription et de rachat différentes ;
- avoir une valeur nominale différente ;
- être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts de l'OPC;
- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les parts pourront être fractionnées ou regroupées sur décision du Directoire de la société de gestion.

Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Enfin, la société de gestion de portefeuille peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes.

Article 2 – Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif devient inférieur à 300 000 euros ; lorsque l'actif demeure pendant trente jours inférieur à ce montant, la société de gestion prend les dispositions nécessaires afin de procéder à la liquidation du fonds, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 422-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (mutation du fonds).

Article 3 – Emission et rachat des parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs de parts sur la base de la valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées dans le prospectus.

Les parts du fonds peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport d'instruments financiers. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa

décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.
Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du FIA lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le dépositaire dans un délai maximum de trois jours suivant celui de l'évaluation de la part.
Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.
Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilée à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus du fonds.
En application de l'article L.214-24-41 du code monétaire et financier, le rachat par le fonds de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand les circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.
Lorsque l'actif net du fonds est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué.

Article 4 – Calcul de la valeur liquidative
Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus.
Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif du fonds; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

TITRE 2 – FONCTIONNEMENT DU FONDS

Article 5 – La société de gestion
La gestion du fonds est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le fonds.
La société de gestion peut prendre toute décision pour changer la stratégie d'investissement ou la politique d'investissement du FIA, dans l'intérêt des porteurs et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables. Ces modifications peuvent être soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.
La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

Article 5 bis – Règles de fonctionnement
Les instruments et dépôts éligibles à l'actif du fonds ainsi que les règles d'investissement sont décrites dans le prospectus.

Article 6 – Le dépositaire
Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.
Le fonds est un FIA nourricier, le dépositaire de l'OPCVM maître est également le dépositaire du FIA nourricier et a par conséquent établi un cahier des charges adapté.

Article 7 – Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des marchés financiers, par le Directoire de la société de gestion.
Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.
Il peut être renouvelé dans ses fonctions.
Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature à:
1° constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
2° porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
3° entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.
Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.
Il apprécie tout apport en nature sous sa responsabilité.
Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration ou le directoire de la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.
Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

Le commissaire aux comptes a conclu une convention d'échange d'information avec le commissaire aux comptes de l'OPCVM maître.

Ses honoraires sont compris dans les frais de gestion.

Article 8 – Les comptes et le rapport de gestion

A la clôture de chaque exercice, la société de gestion établit les documents de synthèse et établit un rapport sur la gestion du fonds pendant l'exercice écoulé.
La société de gestion établit, au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire, l'inventaire des actifs du fonds. La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les six mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont, soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition à la société de gestion.

TITRE 3 – MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Article 9 – Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le résultat net de l'exercice majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus.
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution et d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.
La société de gestion décide de la répartition des résultats.

Pour chaque catégorie de part, le prospectus prévoit que le FIA peut opter, pour chacune des sommes mentionnées au 1° et 2° pour l'une des formules suivantes :

- Capitalisation pure: les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.
- Distribution pure: les sommes distribuables sont intégralement distribuées, aux arrondis près.

La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets et/ou des plus-values nettes réalisées, comptabilisés à la date de décision. Le fonds se réserve la possibilité de capitaliser et/ou de distribuer partiellement ou totalement ses sommes distribuables. Dans le cas d'une distribution partielle ou totale, la société de gestion peut décider la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

TITRE 4 – FUSION – SCISSION – DISSOLUTION – LIQUIDATION

Article 10 – Fusion – Scission

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le fonds à un autre fonds qu'elle gère, soit scinder le fonds en deux ou plusieurs autres fonds communs dont elle assurera la gestion.
Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

Article 11 – Dissolution – Prorogation

Si les actifs du fonds demeurent trente jours inférieurs au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe l'Autorité des marchés financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution du fonds.
La société de gestion peut dissoudre par anticipation le fonds ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

La société de gestion procède également à la dissolution du fonds en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du fonds, si celle-ci n'a pas été prorogée.
La société de gestion informe l'Autorité des marchés financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des marchés financiers le rapport du Commissaire aux Comptes.
La prorogation d'un fonds peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des marchés financiers.

Article 12 – Liquidation

En cas de dissolution, le dépositaire, ou la société de gestion, est chargé(e) des opérations de liquidation.
Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.
Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

TITRE 5 – CONTESTATION

Article 13 – Compétence – Election de Domicile

Toutes contestations relatives au fonds qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

LA FRANÇAISE
INVESTMENT SOLUTIONS

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LA FRANÇAISE ACTIONS EURO COUVERTES – Part R (EUR)

FR0012805703

Fonds d'investissement à vocation générale (le ("Fonds") soumis au droit français
Ce FIVG est géré par La Française Investment Solutions ("La Française IS"), une société du groupe La Française

Objectif et politique d'investissement

Le Fonds, de classification FIA Diversifié, est un nourricier de la part F de l'OPCVM La Française Inflection Point Actions Euro (l'"OPCVM maître").
Le Fonds vise à obtenir une exposition asymétrique aux marchés actions des pays de la zone euro en cherchant à (i) capter de l'ordre de 2/3 de la performance de ces marchés lors des phases haussières et (ii) limiter à environ 1/3 son exposition à la performance de ces marchés lors des phases baissières.
L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que l'asymétrie de performance évoquée est un objectif sur l'horizon d'investissement recommandé (5 ans) et ne constitue en aucun cas une promesse et/ou garantie de rendement ou de performance du Fonds; la stratégie d'investissement n'atteindra pas l'effet recherché dans certaines configurations de marché.
Dans cette optique, le Fonds sera exposé aux marchés actions des pays de la zone euro, au travers de son investissement pour au moins 85% de son actif dans l'OPCVM maitre, dont l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx dividendes nets réinvestis par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également de développement durable. Afin de limiter son exposition aux risques de baisse des marchés actions des pays de la zone euro (auxquels il est exposé au travers de son investissement dans l'OPCVM maître), le Fonds mettra en oeuvre une stratégie de couverture partielle en ayant recours à des achats d'options de vente liées à un ou plusieurs indices corrélés à l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis (correspondant à l'indicateur de référence de l'OPCVM maître, "Indices Sous-Jacents") et dont les caractéristiques financières (prix d'exercice, maturité) sont calibrées afin de réaliser le profil asymétrique d'exposition aux marchés actions mentionné ci-dessus.
Par ailleurs, afin de réduire le coût de financement de cette couverture partielle des risques et de limiter sa volatilité, le Fonds aura recours à des ventes d'options d'achat liées aux Indices Sous-Jacents qui généreront des revenus additionnels.
L'utilisation par le Fonds des marchés à terme, dans le cadre de sa stratégie optionnelle, est susceptible de modifier de manière importante son profil de performance et de risque par rapport à l'OPCVM maître.
Au travers de son investissement dans l'OPCVM maître, le Fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de l'actif net.
Le Fonds pourra également utiliser des instruments et contrats financiers dérivés afin d'atteindre son objectif de gestion. Le niveau de levier n'excédera pas deux fois l'actif net du Fonds.
A titre accessoire, le Fonds pourra avoir recours aux liquidités et emprunts d'espèces.
La devise de référence du Fonds est l'euro.
Valeur liquidative: quotidienne, établie chaque jour de Bourse ouvert à paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France, sur la base des cours de clôture.
Modalités de souscription/rachat: quotidien. Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) auprès de La Française AM Services à 9h30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement en J+2.
Affectation des résultats: capitalisation.
Durée de placement recommandée: 5 ans. Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

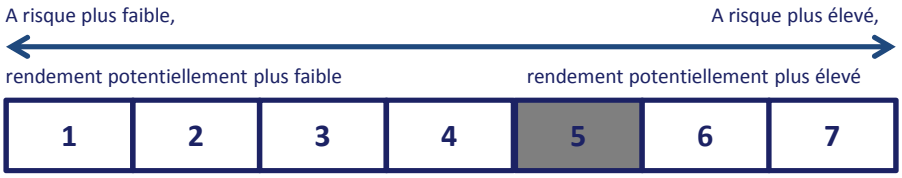

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites:
La catégorie de risque indiquée ci-dessus est fondée sur le maximum de niveau de risque que la société de gestion peut prendre en respectant la stratégie du Fonds et sur sa performance, le cas échéant. L'indicateur de risque de niveau 5 reflète le risque des marchés actions des pays de la zone euro sur lesquels le Fonds investit et de la stratégie de couverture du Fonds.
Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
Le Fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
• Risque de liquidité: risque lié au faible volume d'échanges sur certains marchés financiers ou instruments financiers ou aux tensions sur ces marchés, les volumes de ventes (ou d'achats) ne pouvant pas alors être absorbés sans faire baisser (ou monter) significativement les prix, ce qui peut impacter les conditions de prix auxquelles le FIA liquidera ou ajustera ses expositions et pourra ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
• Risque de contrepartie: risque lié à la défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
• Impact des techniques de gestion telles que les produits dérivés et/ou les contrats OTC: ces instruments peuvent impliquer un éventail de risques qui peut mener à des ajustements voire une résiliation anticipée de l'instrument, qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez vous référer à la section "profil de risque" du prospectus du Fonds.
Les modalités de souscription et de rachat de la part F de l'OPCVM maître sont exposées dans le prospectus de l'OPCVM maître.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que vos dividendes ne soient versés. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	3,05%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants mentionnés ci-dessus sont une estimation car le Fonds a été lancé récemment et n'a pas une année d'existence de frais courants sur la base de laquelle peuvent être calculés ces chiffres.

Les frais courants sont fondés sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le rapport annuel du Fonds pour chaque exercice financier donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section "frais" du prospectus du Fonds, disponible sur simple demande auprès de La Française IS et sur le site internet www.lafrancaise-group.com.

Performances passées

Les donnés existantes sont insuffisantes pour fournir à l'investisseur dans le Fonds une indication utile sur les performances passées.
Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le Fonds a été crée le 10 avril 2015.

Informations pratiques

Dépositaire: BNP Paribas Securities Services – 3, rue d'Antin – 75002 Paris.

Informations supplémentaires: les derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts C, IC et ID du Fonds ainsi que de la part F de l'OPCVM maître sont disponibles gratuitement auprès de La Française IS – 128, Boulevard Raspail – 75006 Paris – France ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Autres catégories de parts: R, C, IC et ID.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative: la dernière valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de La Française IS ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts dans le Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil financier habituel ou du commercialisateur du Fonds.

Déclaration de responsabilité: la responsabilité de La Française IS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts: les informations sur les autres catégories de parts C, IC et ID sont disponibles sur simple demande auprès de La Française IS ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Cet FIVG est agrée et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
La Française IS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2016.

LA FRANÇAISE
INVESTMENT SOLUTIONS

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LA FRANÇAISE ACTIONS EURO COUVERTES – Part C (EUR)

FR0012601375

Fonds d'investissement à vocation générale (le "Fonds") soumis au droit français

Ce FIVG est géré par La Française Investment Solutions ("La Française IS"), une société du groupe La Française

Objectif et politique d'investissement

Le Fonds, de classification FIA Diversifié, est un nourricier de la part F de l'OPCVM La Française Inflection Point Actions Euro (l'"OPCVM maître").
Le Fonds vise à obtenir une exposition asymétrique aux marchés actions des pays de la zone euro en cherchant à (i) capter de l'ordre de 2/3 de la performance de ces marchés lors des phases haussières et (ii) limiter à environ 1/3 son exposition à la performance de ces marchés lors des phases baissières.
L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que l'asymétrie de performance évoquée est un objectif sur l'horizon d'investissement recommandé (5 ans) et ne constitue en aucun cas une promesse et/ou garantie de rendement ou de performance du Fonds; la stratégie d'investissement n'atteindra pas l'effet recherché dans certaines configurations de marché.
Dans cette optique, le Fonds sera exposé aux marchés actions des pays de la zone euro, au travers de son investissement pour au moins 85% de son actif dans l'OPCVM maitre, dont l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx dividendes nets réinvestis par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également de développement durable. Afin de limiter son exposition aux risques de baisse des marchés actions des pays de la zone euro (auxquels il est exposé au travers de son investissement dans l'OPCVM maître), le Fonds mettra en oeuvre une stratégie de couverture partielle en ayant recours à des achats d'options de vente liées à un ou plusieurs indices corrélés à l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis (correspondant à l'indicateur de référence de l'OPCVM maître, "Indices Sous-Jacents") et dont les caractéristiques financières (prix d'exercice, maturité) sont calibrées afin de réaliser le profil asymétrique d'exposition aux marchés actions mentionné ci-dessus.
Par ailleurs, afin de réduire le coût de financement de cette couverture partielle des risques et de limiter sa volatilité, le Fonds aura recours à des ventes d'options d'achat liées aux Indices Sous-Jacents qui généreront des revenus additionnels.
L'utilisation par le Fonds des marchés à terme, dans le cadre de sa stratégie optionnelle, est susceptible de modifier de manière importante son profil de performance et de risque par rapport à l'OPCVM maître.
Au travers de son investissement dans l'OPCVM maître, le Fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de l'actif net.
Le Fonds pourra également utiliser des instruments et contrats financiers dérivés afin d'atteindre son objectif de gestion. Le niveau de levier n'excédera pas deux fois l'actif net du Fonds.
A titre accessoire, le Fonds pourra avoir recours aux liquidités et emprunts d'espèces.
La devise de référence du Fonds est l'euro.
Valeur liquidative: quotidienne, établie chaque jour de Bourse ouvert à paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France, sur la base des cours de clôture.
Modalités de souscription/rachat: quotidien. Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) auprès de La Française AM Services à 9h30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement en J+2.
Affectation des résultats: capitalisation et/ou distribution.
Durée de placement recommandée: 5 ans. Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

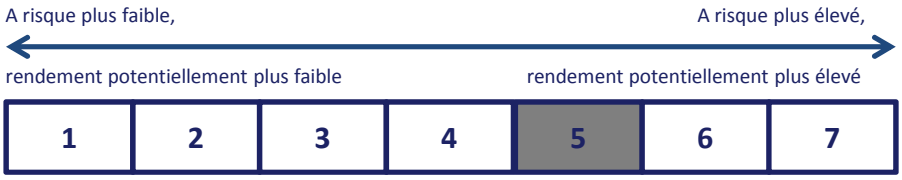

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites:
La catégorie de risque indiquée ci-dessus est fondée sur le maximum de niveau de risque que la société de gestion peut prendre en respectant la stratégie du Fonds et sur sa performance, le cas échéant. L'indicateur de risque de niveau 5 reflète le risque des marchés actions des pays de la zone euro sur lesquels le Fonds investit et de la stratégie de couverture du Fonds.
Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
Le Fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
• Risque de liquidité: risque lié au faible volume d'échanges sur certains marchés financiers ou instruments financiers ou aux tensions sur ces marchés, les volumes de ventes (ou d'achats) ne pouvant pas alors être absorbés sans faire baisser (ou monter) significativement les prix, ce qui peut impacter les conditions de prix auxquelles le FIA liquidera ou ajustera ses expositions et pourra ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
• Risque de contrepartie: risque lié à la défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
• Impact des techniques de gestion telles que les produits dérivés et/ou les contrats OTC: ces instruments peuvent impliquer un éventail de risques qui peut mener à des ajustements voire une résiliation anticipée de l'instrument, qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez vous référer à la section "profil de risque" du prospectus du Fonds.
Les modalités de souscription et de rachat de la part F de l'OPCVM maître sont exposées dans le prospectus de l'OPCVM maître.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que vos dividendes ne soient versés. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,90%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants mentionnés ci-dessus sont une estimation car le Fonds a été lancé récemment et n'a pas une année d'existence de frais courants sur la base de laquelle peuvent être calculés ces chiffres.

Les frais courants sont fondés sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le rapport annuel du Fonds pour chaque exercice financier donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section "frais" du prospectus du Fonds, disponible sur simple demande auprès de La Française IS et sur le site internet www.lafrancaise-group.com.

Performances passées

Les donnés existantes sont insuffisantes pour fournir à l'investisseur dans le Fonds une indication utile sur les performances passées.
Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le Fonds a été crée le 10 avril 2015.

Informations pratiques

Dépositaire: BNP Paribas Securities Services – 3, rue d'Antin – 75002 Paris.

Informations supplémentaires: les derniers prospectus, rapport annuel disponibles gratuitement auprè et document d'information périodique des parts R, C, IC et ID du Fonds ainsi que de la part F de l'OPCVM maître sont s de La Française IS – 128, Boulevard Raspail – 75006 Paris – France ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Autres catégories de parts: R, IC et ID.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative: la dernière valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de La Française IS ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts dans le Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil financier habituel ou du commercialisateur du Fonds.

Déclaration de responsabilité: la responsabilité de La Française IS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts: les informations sur les autres catégories de parts R, IC et ID sont disponibles sur simple demande auprès de La Française IS ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Cet FIVG est agrée et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
La Française IS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2016.

LA FRANÇAISE
INVESTMENT SOLUTIONS

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LA FRANÇAISE ACTIONS EURO COUVERTES – Part IC (EUR)

FR0012805711

Fonds d'investissement à vocation générale (le "Fonds") soumis au droit français

Ce FIVG est géré par La Française Investment Solutions ("La Française IS"), une société du groupe La Française

Objectif et politique d'investissement

Le Fonds, de classification FIA Diversifié, est un nourricier de la part F de l'OPCVM La Française Inflection Point Actions Euro (l'"OPCVM maître").
Le Fonds vise à obtenir une exposition asymétrique aux marchés actions des pays de la zone euro en cherchant à (i) capter de l'ordre de 2/3 de la performance de ces marchés lors des phases haussières et (ii) limiter à environ 1/3 son exposition à la performance de ces marchés lors des phases baissières.
L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que l'asymétrie de performance évoquée est un objectif sur l'horizon d'investissement recommandé (5 ans) et ne constitue en aucun cas une promesse et/ou garantie de rendement ou de performance du Fonds; la stratégie d'investissement n'atteindra pas l'effet recherché dans certaines configurations de marché.
Dans cette optique, le Fonds sera exposé aux marchés actions des pays de la zone euro, au travers de son investissement pour au moins 85% de son actif dans l'OPCVM maitre, dont l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx dividendes nets réinvestis par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également de développement durable. Afin de limiter son exposition aux risques de baisse des marchés actions des pays de la zone euro (auxquels il est exposé au travers de son investissement dans l'OPCVM maître), le Fonds mettra en oeuvre une stratégie de couverture partielle en ayant recours à des achats d'options de vente liées à un ou plusieurs indices corrélés à l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis (correspondant à l'indicateur de référence de l'OPCVM maître, "Indices Sous-Jacents") et dont les caractéristiques financières (prix d'exercice, maturité) sont calibrées afin de réaliser le profil asymétrique d'exposition aux marchés actions mentionné ci-dessus.
Par ailleurs, afin de réduire le coût de financement de cette couverture partielle des risques et de limiter sa volatilité, le Fonds aura recours à des ventes d'options d'achat liées aux Indices Sous-Jacents qui généreront des revenus additionnels.
L'utilisation par le Fonds des marchés à terme, dans le cadre de sa stratégie optionnelle, est susceptible de modifier de manière importante son profil de performance et de risque par rapport à l'OPCVM maître.
Au travers de son investissement dans l'OPCVM maître, le Fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de l'actif net.
Le Fonds pourra également utiliser des instruments et contrats financiers dérivés afin d'atteindre son objectif de gestion. Le niveau de levier n'excédera pas deux fois l'actif net du Fonds.
A titre accessoire, le Fonds pourra avoir recours aux liquidités et emprunts d'espèces.
La devise de référence du Fonds est l'euro.
Valeur liquidative: quotidienne, établie chaque jour de Bourse ouvert à paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France, sur la base des cours de clôture.
Modalités de souscription/rachat: quotidien. Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) auprès de La Française AM Services à 9h30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement en J+2.
Affectation des résultats: capitalisation.
Durée de placement recommandée: 5 ans. Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

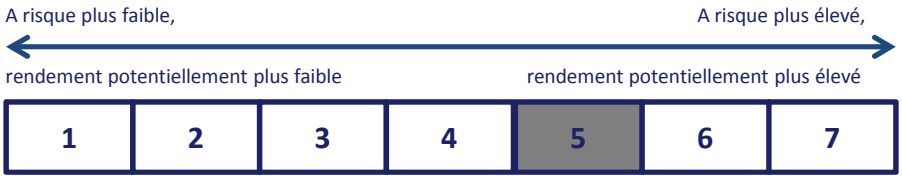

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites:
La catégorie de risque indiquée ci-dessus est fondée sur le maximum de niveau de risque que la société de gestion peut prendre en respectant la stratégie du Fonds et sur sa performance, le cas échéant. L'indicateur de risque de niveau 5 reflète le risque des marchés actions des pays de la zone euro sur lesquels le Fonds investit et de la stratégie de couverture du Fonds.
Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
Le Fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
• Risque de liquidité: risque lié au faible volume d'échanges sur certains marchés financiers ou instruments financiers ou aux tensions sur ces marchés, les volumes de ventes (ou d'achats) ne pouvant pas alors être absorbés sans faire baisser (ou monter) significativement les prix, ce qui peut impacter les conditions de prix auxquelles le FIA liquidera ou ajustera ses expositions et pourra ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
• Risque de contrepartie: risque lié à la défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
• Impact des techniques de gestion telles que les produits dérivés et/ou les opérations de mise en pension: ces instruments peuvent impliquer un éventail de risques qui peut mener à des ajustements voire une résiliation anticipée de l'instrument, qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez vous référer à la section "profil de risque" du prospectus du Fonds.
Les modalités de souscription et de rachat de la part F de l'OPCVM maître sont exposées dans le prospectus de l'OPCVM maître.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que vos dividendes ne soient versés. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,05%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants mentionnés ci-dessus sont une estimation car le Fonds a été lancé récemment et n'a pas une année d'existence de frais courants sur la base de laquelle peuvent être calculés ces chiffres.

Les frais courants sont fondés sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le rapport annuel du Fonds pour chaque exercice financier donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section "frais" du prospectus du Fonds, disponible sur simple demande auprès de La Française IS et sur le site internet www.lafrancaise-group.com.

Performances passées

Les donnés existantes sont insuffisantes pour fournir à l'investisseur dans le Fonds une indication utile sur les performances passées.
Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le Fonds a été crée le 10 avril 2015.

Informations pratiques

Dépositaire: BNP Paribas Securities Services – 3, rue d'Antin – 75002 Paris.

Informations supplémentaires: les derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts R, C, IC et ID du Fonds ainsi que de la part F de l'OPCVM maître sont disponibles gratuitement auprès de La Française IS – 128, Boulevard Raspail – 75006 Paris – France ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Autres catégories de parts: R, C et ID.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative: la dernière valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de La Française IS ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts dans le Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil financier habituel ou du commercialisateur du Fonds.

Déclaration de responsabilité: la responsabilité de La Française IS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts: les informations sur les autres catégories de parts R, C et ID sont disponibles sur simple demande auprès de La Française IS ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Cet FIVG est agrée et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
La Française IS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2016.

LA FRANÇAISE
INVESTMENT SOLUTIONS

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LA FRANÇAISE ACTIONS EURO COUVERTES – Part ID (EUR)

FR FR0012805745

Fonds d'investissement à vocation générale (le "Fonds") soumis au droit français

Ce FIVG est géré par La Française Investment Solutions ("La Française IS"), une société du groupe La Française

Objectif et politique d'investissement

Le Fonds, de classification FIA Diversifié, est un nourricier de la part F de l'OPCVM La Française Inflection Point Actions Euro (l'"OPCVM maître").
Le Fonds vise à obtenir une exposition asymétrique aux marchés actions des pays de la zone euro en cherchant à (i) capter de l'ordre de 2/3 de la performance de ces marchés lors des phases haussières et (ii) limiter à environ 1/3 son exposition à la performance de ces marchés lors des phases baissières.
L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que l'asymétrie de performance évoquée est un objectif sur l'horizon d'investissement recommandé (5 ans) et ne constitue en aucun cas une promesse et/ou garantie de rendement ou de performance du Fonds; la stratégie d'investissement n'atteindra pas l'effet recherché dans certaines configurations de marché.
Dans cette optique, le Fonds sera exposé aux marchés actions des pays de la zone euro, au travers de son investissement pour au moins 85% de son actif dans l'OPCVM maitre, dont l'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx dividendes nets réinvestis par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères non seulement financiers mais également de développement durable. Afin de limiter son exposition aux risques de baisse des marchés actions des pays de la zone euro (auxquels il est exposé au travers de son investissement dans l'OPCVM maître), le Fonds mettra en oeuvre une stratégie de couverture partielle en ayant recours à des achats d'options de vente liées à un ou plusieurs indices corrélés à l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis (correspondant à l'indicateur de référence de l'OPCVM maître, "Indices Sous-Jacents") et dont les caractéristiques financières (prix d'exercice, maturité) sont calibrées afin de réaliser le profil asymétrique d'exposition aux marchés actions mentionné ci-dessus.

Par ailleurs, afin de réduire le coût de financement de cette couverture partielle des risques et de limiter sa volatilité, le Fonds aura recours à des ventes d'options d'achat liées aux Indices Sous-Jacents qui généreront des revenus additionnels.
L'utilisation par le Fonds des marchés à terme, dans le cadre de sa stratégie optionnelle, est susceptible de modifier de manière importante son profil de performance et de risque par rapport à l'OPCVM maître.
Au travers de son investissement dans l'OPCVM maître, le Fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de l'actif net.
Le Fonds pourra également utiliser des instruments et contrats financiers dérivés afin d'atteindre son objectif de gestion. Le niveau de levier n'excédera pas deux fois l'actif net du Fonds.
A titre accessoire, le Fonds pourra avoir recours aux liquidités et emprunts d'espèces.
La devise de référence du Fonds est l'euro.
Valeur liquidative: quotidienne, établie chaque jour de Bourse ouvert à paris ou le jour de Bourse suivant, à l'exclusion des jours fériés légaux en France, sur la base des cours de clôture.
Modalités de souscription/rachat: quotidien. Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) auprès de La Française AM Services à 9h30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement en J+2.
Affectation des résultats: distribution.
Durée de placement recommandée: 5 ans. Le Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

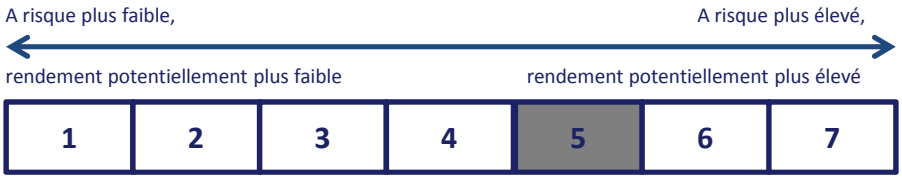

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites:
La catégorie de risque indiquée ci-dessus est fondée sur le maximum de niveau de risque que la société de gestion peut prendre en respectant la stratégie du Fonds et sur sa performance, le cas échéant. L'indicateur de risque de niveau 5 reflète le risque des marchés actions des pays de la zone euro sur lesquels le Fonds investit et de la stratégie de couverture du Fonds.
Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
Le Fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur:
• Risque de liquidité: risque lié au faible volume d'échanges sur certains marchés financiers ou instruments financiers ou aux tensions sur ces marchés, les volumes de ventes (ou d'achats) ne pouvant pas alors être absorbés sans faire baisser (ou monter) significativement les prix, ce qui peut impacter les conditions de prix auxquelles le FIA liquidera ou ajustera ses expositions et pourra ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
• Risque de contrepartie: risque lié à la défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
• Impact des techniques de gestion telles que les produits dérivés et/ou les contrats OTC: ces instruments peuvent impliquer un éventail de risques qui peut mener à des ajustements voire une résiliation anticipée de l'instrument, qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez vous référer à la section "profil de risque" du prospectus du Fonds.
Les modalités de souscription et de rachat de la part F de l'OPCVM maître sont exposées dans le prospectus de l'OPCVM maître.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que vos dividendes ne soient versés. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,05%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants mentionnés ci-dessus sont une estimation car le Fonds a été lancé récemment et n'a pas une année d'existence de frais courants sur la base de laquelle peuvent être calculés ces chiffres.

Les frais courants sont fondés sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le rapport annuel du Fonds pour chaque exercice financier donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section "frais" du prospectus du Fonds, disponible sur simple demande auprès de La Française IS et sur le site internet www.lafrancaise-group.com.

Performances passées

Les donnés existantes sont insuffisantes pour fournir à l'investisseur dans le Fonds une indication utile sur les performances passées.
Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le Fonds a été crée le 10 avril 2015.

Informations pratiques

Dépositaire: BNP Paribas Securities Services – 3, rue d'Antin – 75002 Paris.

Informations supplémentaires: les derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts R, C, IC et ID du Fonds ainsi que de la part F de l'OPCVM maître sont disponibles gratuitement auprès de La Française IS – 128, Boulevard Raspail – 75006 Paris – France ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Autres catégories de parts: R, C et IC.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative: la dernière valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de La Française IS ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts dans le Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil financier habituel ou du commercialisateur du Fonds.

Déclaration de responsabilité: la responsabilité de La Française IS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts: les informations sur les autres catégories de parts R, C et IC sont disponibles sur simple demande auprès de La Française IS ou sur le site internet, www.lafrancaise-group.com.

Cet FIVG est agrée et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
La Française IS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2016.